

Ceci est votre Calendrier de collectes 2017



Que trouverez-vous dans le calendrier de collecte ?

- les dates des collectes de déchets ;
- le guide de tri des déchets ;
- les consignes à respecter pour que vos déchets soient bien collectés (heure de sortie des déchets, conditionnement, poids maximal...) ;
- l'horaire, les coordonnées et les matières reprises dans les parcs à conteneurs ;
- et d'autres informations utiles.

Le calendrier des collectes pour l'année 2017 sera distribué entre le lundi 19 et le vendredi 30 décembre dans toutes les boîtes aux lettres des communes de la Province de Namur et de Héron. Attention, pensez à bien vérifier les dates et horaires de collectes. Des changements peuvent avoir eu lieu par rapport à 2016.

Que faire si vous n'avez pas reçu votre calendrier ?

Si vous souhaitez avoir accès à une version électronique du calendrier ou, au cas où vous ne l'auriez pas gardé, vu ou reçu en version papier, nous vous proposons plusieurs solutions :

Calendrier des collectes en ligne : vous pouvez consulter à tout moment le calendrier en ligne sur www.bep-environnement.be.

Calendrier à imprimer : vous pouvez télécharger le calendrier de votre commune sur www.bep-environnement.be dans la rubrique "Matériel et animations" et l'imprimer (ou mieux encore, n'imprimer que le tableau vous concernant pour ne pas gaspiller de papier).

Nos applications mobiles : téléchargez gratuitement les applications Recycle! (sur **Android** et **IOS**) ou TrashCollect (**Android**) pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez également contacter votre administration communale, qui dispose également d'un stock de calendriers pour ses citoyens.